Nations Unies ST/IC/2012/21



13 septembre 2012

# Circulaire\*

Circulaire du Sous-Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité

Destinataires : Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet : Dispositions régissant l'accès des locaux du Siège pendant la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur « L'état de droit aux niveaux national et international », qui se tiendra le 24 septembre et la durée du débat général, du 25 septembre au 5 octobre

- 1. La présente circulaire a pour objet de présenter les dispositions qui régiront l'accès des locaux du Siège pendant la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur « L'état de droit aux niveaux national et international », et la durée du débat général, du 25 septembre au 5 octobre. Compte tenu du renforcement des mesures de sécurité dans toute la ville de New York et au Siège, la 1<sup>re</sup> Avenue sera fermée à la circulation automobile devant les bâtiments du Siège, du lundi 24 au samedi 29 septembre 2012. Si les circonstances le permettent, il se peut que les autorités de police du pays hôte assouplissent ces restrictions. Pour le moment, il est prévu que la 1<sup>re</sup> Avenue sera ouverte à la circulation automobile les samedi 22 et dimanche 23 septembre.
- 2. Les locaux du Siège seront fermés au public du dimanche 23 à 16 heures au vendredi 5 octobre inclus, période pendant laquelle les visites guidées seront suspendues et les fonctionnaires sont priés de fixer ailleurs qu'au Siège leurs rendezvous éventuels avec des visiteurs ou invités. Les locaux seront rouverts au public le samedi 6 octobre 2012, et les visites reprendront alors suivant l'horaire normal.
- 3. Pendant ladite période, les personnes munies d'une carte de retraité, d'une carte temporaire (sans photo), d'une carte de membre d'un club de loisirs ou d'une carte d'identité de convenance (autre qu'une carte délivrée par le Service du protocole) ne seront pas admises dans l'enceinte de l'ONU, ni les coursiers extérieurs, ni les invités, ce dont il conviendra de tenir compte si on a un rendezvous à prendre ou une réunion à organiser pendant cette période. Comme les membres de leur famille ne seront pas autorisés à pénétrer dans les locaux, les fonctionnaires devront prendre à l'avance toutes dispositions utiles. Il est à noter aussi que tout paquet introduit dans l'enceinte de l'ONU sera soumis à une fouille.





## Accès aux bâtiments du Siège

4. Les fonctionnaires de l'Organisation, les prestataires de services agréés et les représentants accrédités de la presse ne seront admis dans les locaux de l'ONU que sur présentation d'une carte d'accès (carte d'identité ONU) ou d'un laissez-passer en cours de validité. Vu la nécessité de durcir les mesures de sécurité, les dispositions de la circulaire ST/SGB/259 du Secrétaire général sur le port des cartes d'accès, en date du 2 juillet 1993, seront strictement appliquées. Il incombe aux intéressés de s'assurer que leur carte est valide. Celles qui sont venues à expiration seront remplacées par le Groupe des cartes d'accès et d'identité du Service de la sûreté et de la sécurité, dont les locaux se trouvent au coin de la 1<sup>re</sup> Avenue et de la 45<sup>e</sup> Rue, sur présentation d'une demande délivrée par le service administratif dont relève l'intéressé. Les fonctionnaires qui ont oublié leur carte d'accès seront dirigés vers l'accueil situé dans le hall d'entrée du bâtiment de l'UNITAR, où, après vérification de leur identité, un billet d'admission pour la journée leur sera délivré. L'entrée de ce bâtiment se trouve 45<sup>e</sup> Rue, entre les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> Avenues, et l'accueil est ouvert de 9 heures à 17 h 30.

### Admission de personnes étrangères à l'Organisation

5. Pendant les réunions de haut niveau et le débat général, l'accueil normalement situé dans le hall du bâtiment de l'Assemblée générale sera installé dans celui du bâtiment de l'UNITAR, comme indiqué au paragraphe 4 ci-dessus.

### Accès aux entrées des 42e et 46e Rues

- Pendant la soixante-septième session, les fonctionnaires, y compris ceux munis uniquement du laissez-passer des Nations Unies, les correspondants résidents se rendant à la cafétéria ou à la Bibliothèque et les membres des délégations continueront de pouvoir passer par l'entrée de la 42<sup>e</sup> Rue, sur la 1<sup>re</sup> Avenue. Du fait du renforcement du dispositif de sécurité, les fonctionnaires des Nations Unies passeront par l'entrée et le dispositif de contrôle destinés aux visiteurs, de même que les stagiaires non rémunérés, les prestataires de service agréés et les représentants des organisations non gouvernementales, à condition d'être en possession d'une carte d'identité ONU en cours de validité et des cartes secondaires donnant accès à une réunion particulière, délivrées par l'organisateur de la manifestation ou par le bureau de la liaison avec les ONG. En outre, les délégués qui ne pourront pas présenter une carte d'accès à la salle de l'Assemblée générale délivrée par le Service du protocole, les membres de la presse et les détenteurs de cartes d'accès de courtoisie ou temporaires devront eux aussi emprunter l'entrée des visiteurs située au niveau de la 46<sup>e</sup>Rue et passer sous le portique d'un magnétomètre.
- 7. Les heures d'ouverture des entrées pour piétons seront les suivantes :

1<sup>re</sup> Avenue, entrée de la 42<sup>e</sup> Rue : de 6 heures à la fermeture des bureaux

1<sup>re</sup> Avenue, entrée de la 46<sup>e</sup> Rue : de 7 heures à la fermeture des bureaux

1<sup>re</sup> Avenue, entrée de la 47<sup>e</sup> Rue : de 7 heures à la fermeture des bureaux

**2** 12-50849

### Passage par l'entrée des délégués

8. En raison des continuelles allées et venues de cortèges officiels et d'autres véhicules pendant la période de renforcement du dispositif de sécurité, du lundi 24 au samedi 29 septembre 2012, l'entrée piétonne habituellement réservée aux délégués, face à la 45° Rue, sera fermée. Aussi l'entrée qui se trouve du côté sud de la grille située sur la 1<sup>re</sup> Avenue à la hauteur de la 46° Rue sera-t-elle réservée aux personnalités de haut rang, aux membres des délégations munis d'une carte d'accès spéciale délivrée par le Service du protocole et aux hauts fonctionnaires de l'ONU munis d'une carte d'identité dorée.

## Accès au bâtiment de la pelouse nord

- 9. Pendant le déroulement des réunions de haut niveau et du débat général, l'entrée piétonne située 1<sup>re</sup> Avenue face à la 47<sup>e</sup> Rue sera réservée aux personnalités de haut rang, aux membres des délégations, aux représentants permanents auprès de l'Organisation et aux hauts fonctionnaires de l'ONU munis d'une carte d'identité dorée.
- 10. Tous les fonctionnaires, prestataires de services agréés et représentants d'organisations non gouvernementales munis d'une carte d'accès secondaire pénétreront dans le bâtiment de la pelouse nord par l'entrée des visiteurs, face à la 46° Rue. Ils devront traverser la tente aménagée pour les contrôles de sécurité, passer par le bâtiment de l'Assemblée générale et en sortir par les portes offertes par le Canada. L'accès au bâtiment de la pelouse nord se fera par l'escalier de la roseraie et par les portes d'entrée du côté est.

### Admission des membres de la presse

- 11. Les membres de la presse (correspondants résidents avec matériel et autres correspondants avec ou sans matériel) qui souhaitent entrer dans le bâtiment de l'Assemblée générale ou le bâtiment de la pelouse nord devront emprunter l'entrée de la presse, située sur la 1<sup>re</sup> Avenue face à la 46<sup>e</sup> Rue, en présentant une carte d'identité ONU en cours de validité ou une autre pièce valable pour leur accréditation. Les tentes installées pour les contrôles de sécurité et pour l'accréditation des journalistes se trouvent sur le parvis. L'accès à la première se fera par la rampe pour handicapés située du côté nord de l'entrée des visiteurs. Après avoir été contrôlées, les personnes qui ont besoin d'une accréditation de presse devront passer par la tente dressée à cet effet. Les journalistes souhaitant se rendre au bureau de liaison avec la presse, au troisième niveau du bâtiment de l'Assemblée générale, devront passer par la rampe d'accès extérieure qui se trouve du côté est du bâtiment, puis prendre l'escalier dans la partie qui relie les deux bâtiments au deuxième niveau. Ceux qui souhaitent se rendre au Centre des médias (salle de conférence 1 du bâtiment de la pelouse nord) et qui ont déjà été contrôlés traverseront le parvis, prendront l'escalier métallique du côté nord pour descendre au rez-de-chaussée du bâtiment de la pelouse nord et accéder par les portes du côté sud à l'entrée de derrière de ladite salle de conférence. Les équipes vidéo accompagnant les correspondants résidents ou non résidents passeront uniquement par l'entrée de la 46<sup>e</sup> Rue, où ils subiront le contrôle de sécurité avec leur matériel.
- 12. Les membres de la presse devront impérativement être accompagnés à tout moment, dans les zones d'accès réservé et dans le bâtiment de la pelouse nord, par des fonctionnaires du Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias.

13. Vu que la 1<sup>re</sup> Avenue sera fermée, son îlot central situé au niveau de la 46<sup>e</sup> Rue servira d'emplacement pour les véhicules de communication par satellite et leur personnel d'exploitation.

#### Accès aux zones réservées

- 14. Durant la période du lundi 24 au samedi 29 septembre 2012, les zones d'accès réservé ne seront accessibles qu'aux personnes munies d'une carte d'identité ONU et d'un laissez-passer spécial d'une des couleurs correspondant à une zone.
- 15. Les zones réservées aux rencontres bilatérales se trouvent aux deuxième, troisième et quatrième balcons de la salle de l'Assemblée générale, dans les salles de conférence A et B, situées au deuxième niveau du bâtiment de la pelouse nord, et dans le salon sud du bâtiment des conférences. Réservées aux délégations et aux fonctionnaires en service commandé, elles ne seront accessibles que sur présentation d'une carte d'identité ONU. Les salles de conférence du bâtiment de la pelouse nord seront utilisées pendant la réunion de haut niveau et le débat général et ne seront donc accessibles qu'aux personnes munies de la carte d'accès spéciale voulue.
- 16. Dans la limite des places disponibles, les fonctionnaires, les stagiaires et les représentants d'organisations non gouvernementales pourront prendre place au quatrième balcon de la salle de l'Assemblée générale et dans les salles de conférence, sur présentation de leur carte d'identité ONU et d'une carte d'accès spéciale portant la date, l'heure et le lieu de la réunion.

#### Accès à la salle GA-200

17. L'accès à la salle GA-200 étant réservé, le Service du protocole et de la liaison délivrera aux personnes appelées à s'y rendre dans le cadre de leurs fonctions et attributions une carte d'accès spéciale qu'elles devront présenter en même temps que la carte d'identité ONU. Les agents de sécurité n'autoriseront l'accès à la salle qu'aux porteurs des cartes voulues ayant une raison légitime de s'y rendre.

## Locaux du Groupe des cartes d'identité ONU dans le bâtiment de l'UNITAR et sur l'esplanade

- 18. Les locaux du Groupe des cartes d'identité ONU, situés au coin de la 1<sup>re</sup> Avenue et de la 45<sup>e</sup> Rue dans la salle U-100 du bâtiment de l'UNITAR, seront ouverts aux fonctionnaires et aux membres des délégations. Les formalités d'accréditation des représentants d'organisations non gouvernementales et des membres de la presse seront effectuées au centre de contrôle et d'accréditation situé sur le parvis.
- 19. Le lundi 8 octobre 2012, toutes les activités relatives aux cartes d'accès et d'identité reprendront leur rythme habituel et les heures d'ouverture seront de 9 heures à 16 heures.

## Fermeture de la 1<sup>re</sup> Avenue

20. Du lundi 24 au samedi 29 septembre, la 1<sup>re</sup> Avenue sera probablement fermée à la circulation des véhicules de la 42<sup>e</sup> à la 46<sup>e</sup> Rue, seuls étant admis les cortèges officiels. Les fonctionnaires et les membres des délégations pourront traverser l'avenue aux coins des 42<sup>e</sup>, 46<sup>e</sup> et 49<sup>e</sup> Rues, sur présentation de leur carte d'identité ONU.

- 21. Les passages pour piétons des 42°, 46° et 49° Rues seront coupés pendant de courtes durées, à différents moments de la journée, en raison de l'arrivée et du départ des cortèges. La circulation des piétons sera alors suspendue jusqu'à ce que le cortège ait pénétré à l'intérieur de l'enceinte du Siège ou en soit sorti.
- 22. S'ils rencontrent des difficultés à l'entrée, les fonctionnaires et les prestataires de services agréés pourront demander l'aide du personnel de sécurité de l'ONU posté aux points de passage. Ils pourront également s'adresser à l'accueil tenu par le Groupe des renseignements et de la réception dans le hall d'entrée du bâtiment de l'UNITAR, 45° Rue entre les 1<sup>re</sup> et 2° Avenues.
- 23. La circulation des véhicules sera interdite sur le rond-point du Secrétariat. À partir du lundi 24 septembre 2012 à 4 heures, les véhicules autorisés pourront pénétrer dans le garage de l'ONU par l'entrée de la 48<sup>e</sup> Rue (voir par. 27 et 28 pour plus de précisions) et le quitter par la sortie de la 42<sup>e</sup> Rue et cela 24 heures sur 24 jusqu'à la fin de la journée du samedi 29 septembre 2012.

### Fermeture du garage de l'ONU

24. Pour des raisons de sécurité, le stationnement sera interdit dans le garage du dimanche 23 septembre à 20 heures au lundi 24 à 4 heures. Tous les véhicules devront êtres évacués le 23 septembre avant 22 heures, jusqu'à la réouverture du garage.

### Stationnement pendant la fermeture du garage

25. Des places de stationnement seront réservées aux fonctionnaires qui n'auront plus accès au garage, à partir du dimanche 23 septembre à 20 heures, des deux côtés de la 1<sup>re</sup> Avenue entre les 50<sup>e</sup> et 57<sup>e</sup> Rues. Les véhicules convenablement marqués pourront y être garés du dimanche 23 septembre à 7 heures jusqu'au lundi 24 à la même heure. Une vignette spéciale de stationnement délivrée par l'administration du garage devra être placée sur le tableau de bord du véhicule à l'intention des autorités du gouvernement hôte. Le stationnement devant un arrêt d'autobus ou une borne d'incendie et le stationnement en double file sont interdits.

### Accès au garage de l'ONU

- 26. La conduite des véhicules particuliers munis d'une autorisation de stationnement en cours de validité sera soumise à des instructions particulières du lundi 24 septembre au samedi 29 septembre, de 6 à 8 heures :
- a) **Circulation vers le nord sur la 1**<sup>re</sup> **Avenue**. Les véhicules particuliers remontant la 1<sup>re</sup> Avenue pour se rendre au garage de l'ONU devront prendre la file de droite dans le passage souterrain qui va de la 41<sup>e</sup> à la 49<sup>e</sup> Rue. À la sortie de ce passage souterrain, il faudra faire demi-tour et redescendre la 1<sup>re</sup> Avenue (à contresens, la circulation étant réglée par la police new yorkaise) jusqu'à la 48<sup>e</sup> Rue et tourner à gauche vers le poste de contrôle des véhicules, après quoi le véhicule sera autorisé à pénétrer dans le garage;
- b) **Circulation vers le sud sur le FDR Drive**. En quittant la voie sur berge par la sortie de la 49° Rue, les véhicules particuliers se dirigeront vers la 1<sup>re</sup> Avenue, sur laquelle ils devront tourner à gauche (à contresens, la circulation étant réglée par la police new yorkaise) et prendre la file de gauche jusqu'à la 48° Rue. Il faudra

alors tourner à gauche vers le poste de contrôle des véhicules, après quoi le véhicule sera autorisé à pénétrer dans le garage.

- 27. Les conducteurs de véhicules particuliers munis d'une autorisation de stationner dans le garage à partir de 8 heures devront passer par la sortie de la 49<sup>e</sup> Rue du FDR Drive, du lundi 24 au samedi 29 septembre :
- a) Circulation vers le nord sur la 1<sup>re</sup> Avenue. Les véhicules particuliers remontant la 1<sup>re</sup> Avenue pour se rendre au garage de l'ONU devront emprunter le côté droit du passage souterrain de la 1<sup>re</sup> Avenue (qui commence à la 41<sup>e</sup> Rue). À la sortie du passage souterrain, à la 49<sup>e</sup> Rue, ils devront tourner à droite au feu et se diriger vers l'est, à contresens, dans la voie de droite, qui sera matérialisée par des balises de circulation; il faudra ensuite suivre les autres véhicules jusqu'au poste de contrôle des véhicules situé sur la voie de desserte menant à l'entrée de garage de la 48<sup>e</sup> Rue:
- b) **Circulation vers le sud sur le FDR Drive**. À la sortie de la 49<sup>e</sup> Rue, les véhicules venant du nord par le FDR Drive resteront dans la file de gauche, ce qui leur permettra de gagner le poste de sécurité situé à l'entrée du garage;
- c) Véhicules arrivant par le nord (autrement que par le FDR Drive) ou venant du West Side de Manhattan. Les véhicules arrivant par le nord (autrement que par le FDR Drive) ou venant du West Side de Manhattan devront emprunter le passage souterrain de la 1<sup>re</sup> Avenue, dont l'entrée est au niveau de la 41<sup>e</sup> Rue. Les véhicules descendant la 2<sup>e</sup> Avenue devront prendre une des rues, au sud de la 40<sup>e</sup>, dont le sens de la circulation est vers l'est, pour rejoindre la 1<sup>re</sup> Avenue. À la sortie du passage souterrain, il faudra suivre les instructions données à l'alinéa a) cidessus.

On se reportera aux croquis des pages qui suivent.

## Stationnement

- 28. Le stationnement dans le garage sera réservé aux titulaires d'une autorisation normale. Celle-ci devra être facile à voir pour les agents de sécurité, aux entrées, et visiblement exposée pendant le stationnement du véhicule dans les locaux du Siège. Pour des raisons de sûreté et de sécurité, les véhicules n'affichant pas une autorisation de stationnement en cours de validité pourront être remorqués ailleurs. Les passagers non munis d'une carte d'identité ONU en cours de validité devront quitter le véhicule au point de contrôle, avant que le véhicule ne pénètre dans les locaux.
- 29. Tous les véhicules pénétrant dans les locaux seront fouillés. Il serait extrêmement souhaitable que leur chargement soit limité, afin de faciliter et d'accélérer le contrôle.
- 30. En raison des restrictions apportées à la circulation, les fonctionnaires sont vivement engagés à emprunter les transports en commun du lundi 24 au samedi 29 septembre.

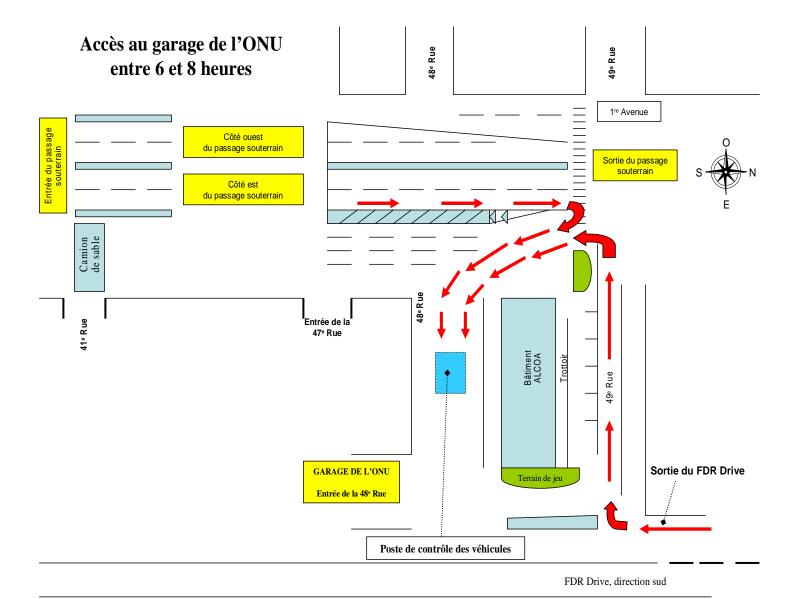
### Restaurant des délégués, autres lieux de restauration et magasins

31. Le restaurant des délégués sera ouvert normalement, de 11 h 30 à 14 h 30; les réservations pour des réceptions privées ne seront acceptées que des missions permanentes et missions d'observation et des organes des Nations Unies. Il convient

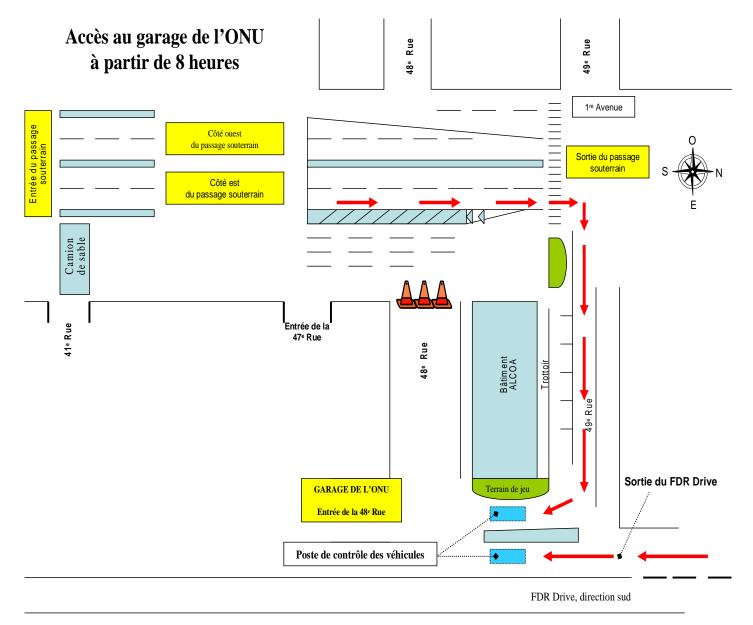
6 12-50849

de noter que, du lundi 24 septembre au vendredi 5 octobre, aucun invité ne sera admis dans les locaux de l'Organisation sans avoir été dûment accrédité à cet effet. Le restaurant des délégués ayant été transféré dans la cafétéria principale (annexe sud du rez-de-chaussée), les réceptions auxquelles participeront de hauts dignitaires pourront nécessiter l'application de mesures de sécurité entraînant la fermeture de la cafétéria et de ses environs pendant les déplacements des personnalités.

32. Les fonctionnaires dont l'heure de déjeuner n'est pas imposée par le programme des réunions sont instamment priés de se rendre à la cafétéria en dehors des heures de pointe, c'est-à-dire avant 12 h 15 ou après 13 h 45.



FDR Drive, direction nord



FDR Drive, direction nord